

INFORMATIONS sur les RESULTATS du Master 1 - Session de SEPTEMBRE 2017

- 1/ Résultats des examens de la session de septembre 2017
 - 2/ Délivrance du diplôme
 - 3/ Réinscriptions administratives
 - 4/ Inscriptions pédagogiques
 - 5/ Consultation des copies
-

1/ RESULTATS DES EXAMENS

Les étudiants de toutes les universités devront se rendre sur le site internet

<http://ent.univ-paris1.fr>

Dans l'onglet « Scolarité », sélectionner « Mon dossier étudiant ».

Plusieurs volets sont consultables : Etat Civil, Adresses, Historique de mes inscriptions à Paris 1, Calendrier des examens, **Notes et résultats**.

Adresse directe : <http://ent.univ-paris1.fr/resultats>

à partir du mardi 10 octobre 2017 à 14h

Un **relevé de notes** de la session de septembre 2017 est adressé par courrier à tous les étudiants qui se sont présentés à cette session. Veuillez prendre la précaution de faire des photocopies.

Seules les notes obtenues au cours de cette session apparaîtront sur le relevé. Pour les notes validées antérieurement, reportez vous aux relevés de notes des années précédentes.

Toutes les notes apparaissent sur 20 mais la moyenne est calculée en fonction des coefficients (1 ou 2 selon les matières).

2/ DELIVRANCE DU DIPLOME

environ 6 mois après la publication des résultats

❖ **Pour Paris 1 :**

Maitrise mention droit des affaires/droit privé/droit public

Merci d'adresser votre demande, environ 6 mois après la publication des résultats, par courrier, accompagnée de la photocopie de vos relevés de notes, de la photocopie d'une pièce d'identité, d'une **enveloppe rigide (format 21 x 29,7)** libellée à votre adresse, affranchie au **tarif recommandé en vigueur avec accusé de réception et d'un formulaire de recommandé déjà rempli à votre adresse.**

Le courrier est à adresser à :

Université Paris 1 - CAVEJ - scolarité Master 1 - Service des diplômes - 17 rue Saint Hippolyte- 75013 Paris

❖ **Pour les universités partenaires :**

Les résultats seront adressés aux universités de rattachement respectives.

Les **diplômes** seront à réclamer ultérieurement à ces **universités de rattachement**.

3/ REINSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Les étudiants de Paris 1 pourront se réinscrire **à partir du 20 octobre 2017** sur le site internet de Paris 1 (**réins.univ-paris1.fr**) et **jusqu'au 30 novembre 2017 dernier délai.**

Réinscription dans les universités partenaires pour 2017/2018

Pour se réinscrire, les étudiants doivent prendre contact avec le service des inscriptions administratives de leurs universités respectives lorsque celles-ci auront pris connaissance des résultats obtenus au Cavej (environ 10 jours après la publication des résultats)

4/ REINSCRIPTIONS PEDAGOGIQUES :

L'inscription pédagogique doit être renouvelée chaque année en cas de redoublement.

Elle s'effectue par courrier, par l'envoi d'une fiche téléchargeable sur le site internet du Cavej, accompagnée des pièces justificatives demandées et du paiement des frais pédagogiques :

<http://www.e-cavej.org/4/44/s-inscrire-inscription-pedagogique.html>

A la suite de votre envoi et après vérification des pièces, vous recevrez une confirmation d'inscription au Cavej qui vaudra inscription sur les listes d'examens, accompagnée du guide pratique.

Rappel du règlement :

Les étudiants défaillants ou ajournés qui se réinscrivent au Centre audiovisuel conservent

-1.le bénéfice des unités ou des semestres validés

-2.le bénéfice des notes égales ou supérieures à la moyenne dans les unités ou semestre non validés.

5/ CONSULTATION DES COPIES DE LA SESSION DE SEPTEMBRE SUR PLACE : uniquement par l'étudiant en personne muni de sa carte d'étudiant (voir dates ci - dessous)

Pour participer à cette consultation, vous êtes priés de **vous inscrire impérativement et au plus tard 24h avant la date prévue,** par mail à : asarezza@univ-paris1.fr en précisant vos **noms** (nom de jeune fille pour les femmes mariée, votre **option de master** et la **matière**)

DROIT FISCAL: LUNDI 16 OCTOBRE A 10H

DROIT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE: LUNDI 16 OCTOBRE A 10H30

DROIT DES SURETES : LUNDI 16 OCTOBRE A 15H

DROIT INTERNATIONAL PRIVE II: MERCREDI 18 OCTOBRE A 10H

DROIT JUDICIAIRE PRIVE: VENDREDI 20 OCTOBRE A 9H30

DROIT BANCAIRE: VENDREDI 20 OCTOBRE A 11H

DROIT DU SERVICE PUBLIC : LUNDI 16 OCTOBRE A 11H30

CONTRATS ET MARCHES PUBLICS: MARDI 17 OCTOBRE A 11H30

DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES: JEUDI 19 OCTOBRE A 14H

FONCTION PUBLIQUE: JEUDI 19 OCTOBRE A 14H30